

LE MAIRE

Nos Réf. : DJ/LY/N° :
A rappeler

Marseille, le

Madame Martine VASSAL
Présidente
Métropole Aix-Marseille-Provence
Monsieur Roland GIBERTI
Président du Territoire
Marseille Provence
BP 4801
13567 Marseille Cedex 02

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Après plusieurs mois d'arrêt, les travaux de requalification du Jarret ont repris le 9 octobre 2020 pour une troisième tranche sur le boulevard Françoise Duparc entre la rue Pierre Roche et le boulevard de la Blancarde, 4^e arrondissement de Marseille.

Cette transformation du Jarret va conditionner l'avenir des flux de circulation dans Marseille ainsi que le cadre de vie des habitants des quartiers concernés pour de nombreuses années.

Or, cette reprise des travaux suscite des inquiétudes de ma part, de la part des riverains et des usagers, sur la méthode mais aussi sur le contenu même du projet.

Sur la méthode, j'ai été surpris de ne découvrir le contenu des travaux que quelques jours avant le démarrage et suite à plusieurs demandes insistantes de mes services et ce, sans discussion possible, en m'expliquant que les plans des travaux étaient fixés et qu'aucune évolution n'était possible, sauf à la marge.

Ainsi, faute d'avoir été concertée, l'équipe municipale que je représente dans ce secteur souhaite vous faire part de ses réserves mais aussi de propositions issues des remontées des habitants que nous rencontrons depuis le début de notre mandature.

Tout d'abord, nous regrettons qu'aucun bilan n'ait été produit durant la longue période d'arrêt des travaux afin d'évaluer la réalisation des deux premières tranches achevées (de la rue Sainte-Cécile au boulevard de la Blancarde, dans le 4^e et le 5^e arrondissement). Ces deux premières tranches qui ont pu être expérimentées durant plusieurs mois font l'objet de nombreuses réactions de la part des riverains, des usagers et des élus, il est nécessaire qu'elles soient entendues.

Elles portent essentiellement sur la définition de la voirie : absence de voie bus en site propre, bandes cyclables sur le trottoir qui mettent en conflit les piétons et les cyclistes, îlots directionnels centraux peu visibles, comme en témoignent les nombreuses traces d'impact à peine quelques mois après leur achèvement. Des espaces publics par trop imperméables posent la question de la réussite de leur végétalisation pour une tranquillisation de ces espaces et une réduction des nuisances sonores. C'est un comble à la vue des sommes engagées dans ce projet.

Lors de la présentation de cette troisième tranche qui porte aussi sur la requalification de la place Pierre-Brossolette, je constate une nouvelle fois que le projet qui nous a été présenté accorde une place trop importante à la voiture et ne répond pas aux objectifs de réduction des nuisances sonores et de pollution atmosphérique.

L'équipe municipale de Marseille a la volonté de réduire la place de la voiture pour développer l'espace public en favorisant le développement des transports collectifs et des modes actifs de déplacements (marche à pied, vélo...), et réduire la pollution. Il en va de la santé des Marseillaises et des Marseillais.

Le contenu de ce projet ne répond ni à l'objectif d'amélioration de la qualité de vie des riverains à laquelle ils ont droit, ni à ce que le Jarret ne soit plus cette rocade autoroutière en plein centre-ville.

L'apaisement du Jarret que je souhaite, doit nécessairement passer par le développement des transports publics, notamment des bus à haut niveau de service, pour une meilleure régularité, mais aussi par la création de parkings relais permettant de relier le centre de Marseille de manière efficace et non polluante.

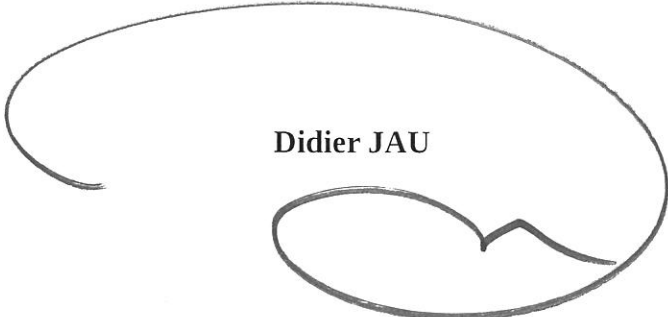
Aussi, à la lumière des enjeux écologiques, de santé publique, de transports et de mobilité, je souhaite revoir le contenu des travaux engagés pour cette troisième phase, notamment sur la place Pierre-Brossolette et réexaminer le contenu des phases numéro quatre (de la rue Pierre-Roche à Saint-Just) et numéro cinq (de la place de Pologne à la rue Sainte-Cécile).

À la veille de la mise en œuvre tant attendue de la zone à faibles émissions (ZFE) qui s'étendra dans tout le cœur de Marseille, je demande à ce que le Conseil de Territoire Marseille Provence et la Métropole écoutent les Marseillaises et les Marseillais concernés par ces évolutions et saisissent cette opportunité. Le rôle des décideurs doit clairement s'orienter vers le futur.

Au-delà des 95000 habitantes et habitants du troisième secteur, c'est l'ensemble des Marseillaises et Marseillais qui est concerné par les évolutions de cet axe important de notre ville.

Aux côtés de Madame la Maire de Marseille, je me tiens à votre disposition afin de vous rencontrer et réorienter ensemble le projet vers ces objectifs d'amélioration de la qualité de vie et de préservation de la santé publique de nos concitoyennes et concitoyens.

Je vous prie d'accepter, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes plus sincères salutations.



Didier JAU